

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20241209-DEL_24_09_09-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-09-09

EXTENSION DE L'EPICERIE / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF ANCT

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 04.12.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents excusés : M. Maurice JEAN, M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet d'extension de l'épicerie de la commune afin de proposer à la population un service multi-services.

Puis il expose ce qui suit :

Ces travaux peuvent prétendre à une subvention au titre du dispositif de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires 2025.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	266.265,00	Dispositif ANCT (13,61%)	50.000,00
Maîtrise d'œuvre et études diverses	90.235,00	Loyer annuel projeté sur 10 ans (29,39 %)	108.000,00
Imprévus et fluctuations économiques	10.995,00	Autofinancement et emprunt (57,00%)	209.495,00
Total HT de l'opération	367.495,00	Total	367.495,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement des travaux pour l'extension de l'épicerie et solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif ANCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'Epicerie et le plan de financement précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 50.000,00 € auprès de l'Etat au titre du dispositif ANCT 2025 ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération seront inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe « Le Bistrot de Joucas » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Muriel Pontet, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20241209-DEL_24_09-DE